

ANNEXE 1

CRITERES SUR LESQUELS EST BASE L'APPEL A CANDIDATURES

ACTIVITE ET PUBLIC CONCERNE :

Unités d'Enseignement (UE) en maternelle pour enfants âgés de 3 à 6 ans avec autisme ou autres troubles envahissants du développement (TED).

ZONES D'IMPLANTATION :

Création d'une unité d'enseignement en maternelle pour enfants avec autisme ou autres troubles envahissants du développement (TED) dans le territoire de santé suivants :

2019 : Loiret (métropole d'ORLEANS)

2020 : Loiret (est du département du Loiret)

CONDITIONS DE CREATION :

Création de 7 places d'UEMA par extension non importante, soit d'un Institut Médico-Educatif (IME), soit d'un Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD), en respectant les conditions du cahier des charges de l'annexe n°2. L'UEMA de la métropole d'ORLEANS devra fonctionner à compter du 1^{er} septembre 2019. L'UEMA de l'est du département du Loiret à compter du 1^{er} septembre 2020.

NORMES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES :

Code de l'action sociale et des familles,

Code de la santé publique,

Code de l'Education, notamment les articles L.351-1 et D.351-17 à D.351-20,

Instruction interministérielle N°DGCS/SD3B/DGESCO/CNSA/192 du 10 juin 2016 relative à la modification du cahier des charges national des unités d'enseignement en maternelle prévues par le 3^{ème} plan autisme 2013-2017,

Stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement 2018-2022,

Instruction interministérielle n° DGCS/SD3B/DGOS/DGS/CNSA/2019/44 du 25 février 2019 relative à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement 2018-2022 ;

RECOMMANDATIONS DE BONNES PRATIQUES PROFESSIONNELLES¹:

Haute autorité de santé (HAS) 2005

HAS-Agence nationale d'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM) 2012

AUTORITE DELIVRANT L'AUTORISATION :

Agence Régionale de Santé Centre - Val de Loire

FINANCEMENT :

- crédits médico-sociaux figurant dans la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement 2018-2022 sur la base de 280 000 € pour une UEMA de 7 places,
- crédits d'Etat par l'implantation d'un poste d'enseignant spécialisé.

¹ Disponibles sur le site de l'HAS et sur le site de l'ANESM